



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2019

### Compte-rendu de réunion

#### Présents :

#### Moïse CARON (Maire)

Henri VENTROUX (Adjoint)

Laurent BESNARD

Gérard VINAY

Jackie WITZ (Adjoint)

Thierry HECTOR

Yannick CAILLET

Marie-Jos LIGIER (Adjointe)

Claudine LECLERE

**Absents excusés :** Liliane MARSAC (procuration à M. Caillet) Daphné PERROT  
François MINEAU

Date de convocation : 13 juillet 2019 ; affichage ODJ : 13 juillet 2019

Mr le Maire accueille les conseillers municipaux et le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19 heures

**Mme Brigitte MOLLET est désignée secrétaire de séance pour le CR**

**M. Yannick CAILLET est désigné secrétaire de séance pour le PV**

#### RAPPEL de L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

La séance débute par la lecture du PV du dernier conseil municipal établi par M. Caillet.

Après lecture et sans remarques pour modification, les conseillers municipaux, les adjoints et le Maire présents à cette réunion sont invités à le signer.

#### 1/ POINT FINANCIER

Deux lignes apparaissent en « rouge » : il s'agit de factures mises à tort sur deux comptes en fonctionnement. Nous allons régulariser ces dépenses pour les passer en investissement (ce qui permet de récupérer la TVA en fin d'année). La trésorerie de Pacy nous a donné son accord.

Sur la ligne « combustibles » le total apparaît à zéro car nous sommes dans l'attente de plusieurs factures qui doivent être revues à la baisse par la société Antargaz car elles présentent des erreurs. Plus de 4000€ sont attendus en avoir !

Concernant le compte « salaires/charges » dans l'ensemble nous gérons bien avec la société d'intérim et sommes bien dans notre budget prévisionnel.

Suite à la réunion de la commission finances :

- les six décisions modificatives ont été présentées puis acceptées par l'ensemble des membres.

- il a été fait le choix de contracter un emprunt de 100 000 € au lieu de 90.000 € au taux de 0.62 % sur 10 ans pour régler les différents travaux votés au budget et tenant compte du rajout de l'achat d'un columbarium.

Vote des décisions modificatives :

1/	achat désherbeur motorisé et autre matériel/outillage	10 000 €
2/	climatiseur dépense du fonctionnement vers investissement	4 080 €
3/	travaux salle du fonctionnement vers investissement	850 €



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE HOULBEC-COCHEREL**

27120

4/ lave-vaisselle dépense du fonctionnement vers investissement 860 €  
 5/ travaux salle en régie 2018 reportés sur 2019 14 949.77 €

6/ standard mairie dépense du fonctionnement vers investissement 4 260 €

Contre

0

Abstention

0

Pour 10

Dont 1 procuration

**2/ DELIBERATIONS**

2.1) Désignation du cabinet d'avocats de défense :

Concernant le dossier « les clairières de la fortelle » l'association de défense du terrain a fait appel de fait. Nous devons donc désigner un avocat pour défendre notre dossier. Etant donné que Maître BARON-COSSE s'occupe de cette affaire depuis le début, il serait judicieux de lui confier cette mission. Le conseil municipal vote à l'unanimité :

Contre

0

Abstention

0

Pour 10

Dont 1 procuration

2.2) Achat d'un désherbeur mécanique motorisé :

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'acheter une machine de nettoyage pour désherber les trottoirs, les cimetières, les différentes places etc...après plusieurs devis il est décidé de retenir l'Entreprise Frélicot pour un montant HT de 2 883.25 €. Le conseil municipal vote à l'unanimité :

Contre

0

Abstention

0

Pour 10

Dont 1 procuration

2.3) Achat d'un nouveau columbarium :

Madame Ligier explique qu'il n'y a plus de places libres et propose aux membres du conseil municipal plusieurs modèles de columbarium. Après discussion, il est décidé de retenir la proposition de l'Entreprise Graminond pour un montant HT de 12 859 €. Le conseil municipal vote à l'unanimité :

Contre

0

Abstention

0

Pour 10

Dont 1 procuration

2.4) Souscription d'un emprunt :

Monsieur le Maire, suite à l'accord de la commission finances, énonce les travaux à faire pour boucler le budget 2019 :

Travaux clos des vallons, rue de Pacy, hameau de Cocherel, nouvelle Mairie, terrasse école côté primaire et achat d'un nouveau columbarium.

Proposition est faite d'un emprunt contracté au crédit agricole de 100 000 € (taux 0.62 % sur 10 ans) mensualités trimestrielles constantes de 2 580 €. Le conseil vote à l'unanimité :



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

Contre

0

Abstention

0

Pour 10

Dont 1 procuration

2.5) Subvention « école numérique » et autorisation de signer la convention donnée à Monsieur le Maire :

Monsieur Caillet explique aux membres du conseil municipal que notre école a été retenue pour participer au projet « écoles numériques innovantes et ruralité » à hauteur de 4 000 euros (projet 8 000 € et 4 000 € remboursé par l'Etat).

Le kit retenu contient 1 lot de tablette, mallette, stylet, casque et micro.

Il est demandé d'accepter les termes et de donner autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat. Le conseil municipal vote à l'unanimité :

Contre

0

Abstention

0

Pour 10

Dont 1 procuration

2.6) Détournement du chemin pédestre – ferme de la Cailleterie :

Madame Ligier et Monsieur Besnard expliquent sur un plan le tracé actuel du chemin pédestre et le détournement de ce dit chemin. Le propriétaire M. Van Ranst depuis l'incendie de son bâtiment désire modifier le chemin pédestre pour des raisons de sécurité. Il sera fait un acte devant notaire et les frais seront à la charge du propriétaire. Ce chemin deviendra donc « chemin communal » et sera peut-être entretenu par le syndicat de voirie (coût à confirmer) Après discussion entre les conseillers municipaux, il est proposé de voter sur le principe et sur le tracé. Le conseil municipal vote à l'unanimité :

Contre

0

Abstention

0

Pour 10

Dont 1 procuration

2.7) Vente d'une parcelle de terrain à « la côte aux brebis » :

Monsieur le Maire revient sur ce dossier suite à plusieurs propositions de M. Téjéro et de M. Boudet. Les membres du conseil municipal proposent après discussion, de vendre le terrain cadastré ZB 246 en deux parties égales dont la contenance exacte sera définie par un géomètre. Le prix proposé pour l'ensemble est de 15 000 € + les frais de bornage à la charge des acheteurs. Le conseil municipal vote à l'unanimité :

Contre

0

Abstention

0

Pour 10

Dont 1 procuration

2.8) Dossier d'arrêt du PLH de SNA

Après transmission du dossier de programme local de l'habitat de SNA, les membres du conseil municipal donnent un avis favorable et vote à l'unanimité :

Contre

0

Abstention

0

Pour 10

Dont 1 procuration



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE HOULBEC-COCHEREL**

27120

**2.9) Transfert de la zone d'activités de Toisy à Gasny**

Après transmission du dossier de transfert de la zone d'activités de Toisy à Gasny, les membres du conseil municipal donnent un avis favorable et vote à main levée :

Contre	0	Abstention	1	Pour 9
		Marie Jos LIGIER		Dont 1 procuration

**3.0) choix de l'entreprise pour les travaux de la nouvelle mairie :**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de faire des travaux de gros œuvre et que nous devons choisir une entreprise suite au deux devis retenus sur trois demandés. Sachant que l'isolation n'est pas à faire nous allons économiser sur ce point.

L'entreprise D.F construction. étant la mieux placée elle est retenue pour un montant total HT de 10 565 €. Les travaux de gros œuvre devraient commencer début septembre, ensuite ce sera la partie électricité, modification des velux, pose du parquet dans certains bureaux et pour finir le chauffage.

Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable et vote à main levée :

Contre	2	Abstention	1	Pour 7
Claudine Leclere Gérard Vinay		Thierry Hector		Dont 1 procuration

**3/ POINT URBANISME**

Mme Ligier annonce aux membres du conseil municipal que pour le moment il n'y a aucun retour sur le lotissement « côte de la chesnaie ».

Affaire « Yildiz » : Madame Ligier relate les faits qui ont amené la commune à déposer un arrêté d'arrêt immédiat de travaux en mai dernier. Aujourd'hui le but est d'arrêter la procédure jugeant qu'elle n'est pas fondée.

La commission urbanisme a eu une réunion avec l'aménageur du futur lotissement « rue de Saint-Vincent », le but étant d'établir un cahier des charges. L'aménageur est parti sur les demandes de la commune. Les pièces complémentaires à la demande de permis d'aménager ont été renvoyées au service instructeur. Les travaux devraient démarrer courant premier trimestre 2020. Le but étant de pouvoir faire acheter les parcelles par des primo accédant à la propriété.

**4/ POINT ECOLE**

Monsieur Caillet prend la parole et explique que Madame le Directrice quitte l'école. Elle a retrouvé un poste dans un établissement appelé « arc-en-ciel » qui est une zone d'enseignement prioritaire. C'est un choix qui fait suite à l'attitude déplorable de certains parents. Elle sera remplacée par Madame Jamet. A noter qu'il sera affiché dans les locaux de l'école à la rentrée scolaire un article de Loi sur la bonne conduite dans un établissement scolaire. Nous attendons entre 120 et 130 élèves. Deux conventions ont été établies (avec St Vincent des Bois et La Heunière). Il y aura également des classes à triple niveaux.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE HOULBEC-COCHEREL**

27120

**5/ POINT ANIMATION**

Madame Perrot étant absente c'est Monsieur Caron qui prend la parole. Le retour de la fête du village le 6 juillet dernier a été un succès : les voitures à pédales ont attiré des curieux et la soirée animée par des musiciens a eu beaucoup de spectateurs. Par contre il y a eu un gros souci avec les structures gonflables....

Concernant le rassemblement de voitures anciennes du 29 septembre prochain, Monsieur le Maire énonce le programme de la journée et espère avoir beaucoup de participants.

Concernant le repas des séniors il va être demandé à la société Convivio qui fait les repas à la cantine scolaire de nous proposer un menu. Le repas se fera dans la salle polyvalente.

Le 15 septembre prochain aux Vergers d'Houlbec-Cocherel (chemin de la poterie) aura lieu « l'art s'invite au verger » journée où nous aurons le plaisir de voir, entre autre, deux pièces de théâtre.

Le 22 septembre prochain lors des journées du patrimoine, seule l'église d'Houlbec-Cocherel sera ouverte.

Le 28 juillet l'AVPHC organise un circuit patrimoine.

Enfin, une association Gasny-Vernon-Pacy propose de faire une réunion d'informations à Houlbec-Cocherel pour se faire connaître.

**6/ POINT TRAVAUX**

Monsieur Ventrux prend la parole et énumère les différents travaux terminés :

- Les radars pédagogiques sur Cocherel sont en fonction depuis le 1<sup>er</sup> juillet
- L'éclairage de l'allée des bois et clos de la Coudraye est remplacé
- Remplacement de 5 candélabres par des candélabres « nouvelle génération » Rue du lavoir
- Bassin de rétention clos des vallons : (*souci de malfaçons le bassin est de 24 m2 alors qu'il était prévu de 40 m2 + le macadam a été posé sans terrasser*) Mr le maire explique que s'il faudra aller en justice, nous irons....
- Pose de chicanes et de deux entrées de village à Cocherel
- Pose de deux entrées de village pour fleurissement

Les colonnes du centre bourg seront reprises par l'association AVPHC.

Les haies Entrée du clos de la coudraye et Rue de la fortelle doivent être taillées.

Il va être posé un panneau « 30 » à l'entrée du lotissement des clairières de la fortelle.

**7/ DIVERS**

Concernant les employés municipaux, Monsieur le Maire remercie Christelle qui a préparé un planning détaillé sur nos besoins à la rentrée scolaire au niveau de la cantine, la garderie et l'école. Vincent est toujours en arrêt maladie et il doit passer de nouveau devant le comité médical. Viviane quant à elle sera en retraite fin septembre 2019.

La séance est levée à 22 heures.

-----

Le prochain conseil municipal aura lieu le Jeudi 18 juillet 2019 à 19 heures. A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.